

**Procès Verbal du Conseil De Communauté
SEANCE du Lundi 16 janvier 2012 à 20 h 00**

L'an deux mille onze, le **lundi 16 janvier 2012 à 20 h 00**, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Questembert, se sont réunis à la salle de l'Asphodèle à Questembert. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Paul PABOEUF.

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 39

Nombre de conseillers suppléants en exercice : 26

Nombre de conseillers titulaires présents : 29

Nombre de votants : 36

Nombre de conseillers suppléants présents : 13

Procuration : /

Invité excusé : M. PLANTEC, trésorier

Date de convocation : 06 janvier 2012

Etaient présents (titulaires) :

M. Patrice LE PENHUIZIC, M. Christian COFFINET, M. PABOEUF Paul, M. Bernard ROUILLE, Mme Marie-Thérèse GUIDOUX, M. René LUHERNE, M. Yves LORIC, M. Alain RICHARD, M. Jean Pierre GALUDEC, M. Gilbert PERRION, M. Serge LUBERT, Mme Josiane CIVEL, M. Jean-Claude MORICE, M. Paul SOULARD, M. René CHEVAL, M. André FEGEANT, Mme Marcelle LE PENRU, M. Patrice LAUNAY, M. Bernard CHAUVIN, M. Patrick OILLAUX, Mme Monique DANION, M. Dominique ROUILLE, M. Pascal GUIBLIN, M. François HERVIEUX, M. Jean Claude RAKOZY, M. Jean Pierre GUILLET, M. François LE POUL, Mme Marie-Odile COLINEAUX, M. Jean François HUMEAU.

Suppléants présents remplaçant un titulaire :

M. Gérard LAUNAY, suppléant de Questembert; remplaçant Mme Isabelle DESCOURT
M. Christophe COLLIN, suppléant de Molac, remplaçant Mme Marie Thérèse LUHERNE
M. Eugène LE TEXIER, suppléant de Larré, remplaçant M. André SERAZIN
Mme Evelyne CHOCHOIS, suppléante de Larré, remplaçant M. Frédéric LE PAVEC
M. Michel GAUTIER, suppléant de Caden, remplaçant M. Jean Luc ROUSSEL
M. Henri GUEMENE, suppléant de Saint Gravé, remplaçant M. Rémi DEMILLAC
M. Michel GOUELLO, suppléant de Rochefort en terre, remplaçant M. Stéphane COMBEAU

Suppléants présents ne remplaçant pas un titulaire :

Mme Laëtitia EON, M. Patrick MORICE, M. Joël TRIBALLIER, Mme Marie Thérèse PEDRONO, M. François GRIJOL, M. Charles SEROT

Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile COLINEAUX

2012-01-01 - Procès Verbal du 12 décembre 2011

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents lors du dernier Conseil de Communauté adopte le procès verbal du 12 décembre 2011.

2012-01-02 – Déchets – Avenant au marché de fourniture d'un ensemble d'équipements électroniques (puces, système d'identification) et d'un logiciel pour la facturation des données collectées en vue de la mise en œuvre de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères

Lors de la saisie du fichier de redevables de la redevance incitative, le logiciel proposé par SULO qui avait été retenu pour la facturation s'est avéré peu ergonomique et difficile à utiliser. De plus, suite à des rencontres avec les Trésoreries de Vannes et Questembert, il apparaît que le paiement par TIP soit celui qui demande le moins de gestion administrative pour les services du Trésor Public chargés du recouvrement.. Le logiciel qui avait été retenu lors de ce marché ne permet pas le paiement par TIP.

De ce fait, il a été demandé à SULO de proposer une solution qui permette une utilisation plus rapide et facile ainsi qu'un paiement par TIP. Pour information, vous trouverez en pièce jointe le cahier des charges du établi pour le nouveau logiciel.

SULO propose le basculement sur un autre logiciel qui répondra mieux à nos besoins.

La proposition financière est la suivante :

Pour les travaux de bascule d'un logiciel à l'autre (transfert des données) : 4 500 €

Le surcoût de ce nouveau logiciel sera de 3 400 € sur la durée du marché (4 ans pour la tranche ferme) soit un total (basculer + surcoût) de 7 900 €.

Le montant initial du marché est de 89 850 € HT et passerait donc à 97 750 € HT soit 8 % d'augmentation.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'avenant tel que présenté et autorise M. le Président ou son représentant à le signer.

2012-01-03 – Finances – Mise en place mode de paiement par TIPI

« TIPI » : Titres payables par internet

M. le Président informe le conseil communautaire que la direction générale des finances publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé « TIPI » (Titres Payables par Internet) dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et factures de régie émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

Le présent traitement dispose d'un serveur de télépaiement par carte bancaire pour assurer le paiement par carte bancaire des créances des collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

La mise en place de ce traitement informatique devra permettre aux usagers de payer en ligne, via internet les factures de redevance incitative. A court terme, il pourrait être également utilisé pour le règlement de d'autres prestations de la Communauté (taxe de séjour, abonnements piscine, facturation déchèterie etc..)

Considérant l'utilité d'un tel mode de paiement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de mettre en place du projet « TIPI » dans les conditions exposées ci-dessus,
- d'autoriser M le Président ou son représentant à signer la convention relative à ce projet,

La communauté prendra en charge les coûts de création, développement et d'adaptation éventuels du portail, ainsi que ceux du commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire, qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire.

2012-01-04 – Economie – Acquisition d'une parcelle XI46 – Zone de Cléherlan à Questembert

Par délibération en date du 6 novembre 2006 (délibération 2006-11-2-bis), le Conseil de Communauté avait autorisé l'acquisition de plusieurs parcelles situées ZA de Cléherlan, seules deux de ces parcelles n'ont pas encore été acquises.

Pour l'une de ces parcelles, la parcelle XI 40, l'accord de la propriétaire n'avait pas été donné. Pour la seconde, la XI 46, le propriétaire, M. Le Bodo, conditionnait la vente au fait de retrouver une surface agricole exploitable correspondant aux surfaces vendues exploitées par lui-même.

A ce jour, le Conseil de Communauté est appelé à se prononcer à nouveau sur l'acquisition de cette parcelle d'une surface d'environ 10 310m² au prix de 3,65€/m² et la mise à disposition par un bail à ferme de terres agricoles d'une surface de 4ha environ, terres agricoles acquises en 2011 ou en cours d'acquisition par la Communauté auprès de la SAFER.

Il est rappelé que la mise à disposition d'une surface agricole, correspondante à la surface acquise par la Communauté et auparavant exploitée (environ 4ha), moyennant un loyer dispense la Communauté de régler des indemnités fermières.

Le conseil de communauté , après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide l'acquisition de la parcelle XI 46 au prix de 3,65€/m²
- autorise M. le Président ou son représentant à signer les actes et documents liés à cette acquisition
- approuve la signature d'un bail fermier avec M. le Bodo pour la parcelle XK 271 en compensation des terres agricoles auparavant exploitées acquises par la Communauté pour aménager une zone d'activités.
- approuve également la mise à disposition des autres terres agricoles acquises par la Communauté à MM Luel (ZH 136 et ZH46), en compensation des terres auparavant exploitées (bail précaire) à Cléherlan et là encore reprise par la Communauté pour développer une zone d'activités économiques.

Une petite parcelle ZH 50, sera mise à disposition moyennant bail fermier à M. Le Blévec pour élever des ânes.

- décide que le montant du fermage sera déterminé par le groupe de travail communautaire agricole

2012-01-05 – Aménagement – Établissement Public Foncier de Bretagne (EPF)

Suite au vote de la Communauté de Communes en faveur de la création d'un EPF en Bretagne le 13 décembre 2010, Foncier de Bretagne propose d'établir une convention cadre.

La mission de l'EPF consiste à porter sur une durée de 5 ans au maximum le foncier acquis pour le compte d'une collectivité et à accompagner les Établissements Publics de Coopération Intercommunale et les communes dans la réalisation de projets d'aménagement.

Cependant avant de pouvoir intervenir, tant auprès de la Communauté que des communes, Foncier de Bretagne doit signer avec la collectivité une convention cadre qui définit un diagnostic et des enjeux communs. Cette convention reprend les 3 objectifs fixés par Foncier de Bretagne : réduire la consommation foncière, re-dynamiser les centres, améliorer le parcours résidentiel.

Il est important que la Communauté conclue rapidement cette convention cadre avec Foncier de Bretagne. La convention pourrait être validée par Foncier de Bretagne lors de sa prochaine réunion le 6 mars 2012.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention), approuve le principe de signer un accord cadre entre la Communauté et Foncier de Bretagne.

2012-01-06 – Administration – Siège communautaire et espace destiné à la promotion immobilière- Demande de subvention au titre de la DETR

Le Conseil Communautaire s'est prononcé sur le programme, le bilan prévisionnel des dépenses et le planning prévisionnel, lors de sa réunion du 18 septembre 2011 pour les travaux de construction et lors de sa réunion du 12 décembre pour les aménagements VRD.

La finalisation des études a permis l'élaboration du programme d'investissement suivant pour le siège communautaire. Le siège de la Communauté de Communes du Pays de Questembert, les services du SIAEP, des locaux communs et des locaux techniques : 984 m² de SHON.

Siège communautaire

Le programme d'investissement global de construction du siège, tel que connu à ce jour, s'élève donc à :

- 1 889 473 € HT € * (**valeur 2013**) pour la réalisation du siège (yc étude, MO, SPS, assurance, branchements, actualisation/révisions...). *estimation EADM sur la base du programme.

Le Cabinet Gumiaux-Gombeau, maître d'œuvre pour l'opération de construction du siège présentera un avant-projet sommaire. Le projet et le montant estimatif de l'Avant-Projet Sommaire ont été remis le 13 janvier. Cet avant-projet sommaire a été transmis aux membres du conseil par courriel.

A cela s'ajoutent les frais liés aux aménagements des espaces publics (espace public, aire de stationnement, VRD) et les frais de maîtrise d'œuvre.

Le cabinet CERAMIDE, a quant à lui estimé les travaux de VRD à 395 332,75€ HT (hors aléas et frais divers estimé à 52 299,91€ HT) + 16 740€ (frais maîtrise d'œuvre) pour les travaux nécessaires à l'implantation du Siège Communautaire mais également à l'espace destiné à la promotion immobilière privée. La répartition peut se calculer ainsi :

dénomination	shon (m²)
siège communautaire	984
Promotions immobilières privées	285
	546
	670
total shon	2485
% siège communautaire	39,6

Places de stationnements	nombre
siège communautaire	50
Promotions immobilières privées/gare	72
Total nombre places	122
% siège communautaire	40,98

calcul prorata siège	1,39
prorata calculé	40,29

Prorata	
siège communautaire	40
Promotions immobilières privées	60
Etude Maîtrise d'oeuvre	
Coût VRD yc aléa+ Maitrise d'oeuvre	471372,66

Coût proratisé	
siège communautaire	181 853,06
Promotions immobilières privées	272 779,60

Coût VRD hors aléa	412072,75
---------------------------	------------------

Coût proratisé	
siège communautaire	164 829,10
Promotions immobilières privées	247 243,65

Le plan de financement prévisionnel au stade de la programmation est le suivant :

Plan de financement prévisionnel - Phase APS

01-janv.-12

19,60%

DEPENSES A ENGAGER				FINANCEMENT**	
Désignation	€uros HT	€uros TVA	TTC €	Désignation	€uros
Construction	1 320 000	258 720,00	1 578 720	CG 56 TSD	60 000
Aménagement paysager	24 750	4 851	29 601	DETR	211 500
Honoraires	128 434	24 977	153 411	Eco-Faur (appel à projet)	100 000
Foncier & taxes	0		0		
Frais de maîtrise d'ouvrage	22 500	4 410	26 910	Capital à emprunter *	
Frais d'assurance	36 876		36 876	Investissement budget communautaire	1 589 122
Frais annexes	65 565	5 684	71 249		
Aléas et risques	156 175	30 610	186 785		
Provisions/actualisation/révisions	135 173	26 494	161 667	TVA récupérée (FCTVA)	284 597
TOTAL	1 889 473	355 746	2 245 219	TOTAL	2 245 219

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité moins une abstention,

- confirme son engagement à réaliser le siège communautaire et les travaux qui sont liés pour un montant d'après les estimations (stade APS) de 1 889 473 € HT pour l'ensemble de l'opération dont :
- 1 320 000 € HT pour les travaux de bâtiment
- 164 829,10 € HT pour les VRD
- 128 434 € HT pour les honoraires techniques

- autorise la sollicitation de l'aide financière la plus élevée que possible au titre de la DETR, sachant que le projet est élaboré dans le cadre d'une démarche de développement durable
- arrête le plan de financement pour la réalisation du siège communautaire tel que présenté ci-dessus

2012-01-07 – Administration – Etude aménagement secteur de la gare- Participation de la Commune de Questembert

Le Conseil Communautaire a retenu le Cabinet TEM pour réaliser une étude portant sur l'aménagement du secteur de la gare (y compris siège communautaire).

La prestation se décompose ainsi :

Etude pour l'aménagement du secteur de la gare : 12 600,00€ HT

Relevé topographique : 5 205,00€ HT

Etude opérationnelle (maîtrise d'œuvre aménagement VRD) : 16 740€ HT

Total de l'étude : 34 545€ HT

Le Conseil Régional subventionne l'étude portant sur l'aménagement du secteur gare, 12 600€ HT, à hauteur de 50% soit 6 300€.

L'étude opérationnelle porte sur la maîtrise d'œuvre à concurrence de 270 000€ de travaux. Cette partie correspond en totalité à la partie VRD espace siège communautaire et espace privé.

Il est donc proposé de répartir uniquement la partie étude aménagement secteur gare + relevé topographique, 12 600 €+5 205€, soit 17 805€ moins la subvention obtenue 6 300€ à savoir 11 505€ HT

Répartition

Surface	
CECAB	4350
Espace siège et promotion privée	6620
atelier C.C	6260
espace gare et RD	8930
Total	26160

Prorata	m²	%
Communauté	16864	64,46
Commune	9296	35,54
Total	26160	

La partie CECAB est répartie entre la Commune (70%) et la Communauté (30%). Une partie de la surface servira à terme de stationnements pour la gare et une autre partie servira pour le siège communautaire (partie technique).

Soit à la charge de la Communauté : $11\,505 * 64\% = 7\,363\text{€}$

Soit à la charge de la Commune : $11\,505 * 36\% = 4\,141\text{€}$

Le Conseil de Communauté , sur proposition du Bureau,après en avoir délibéré, à la majorité et une voix contre

- approuve cette répartition et le montant à charge tel que défini pour la Commune de Questembert
- demande à M. le Président d'émettre le titre de recette à l'encontre de la Commune de Questembert pour le montant indiqué

2012-01-08- Logement- OPAH- Aides communautaires à l'amélioration de l'habitat

La Communauté de Communes du Pays de Questembert s'est engagée dans une opération d'amélioration de l'habitat. A ce titre, le Conseil de Communauté a souhaité aider les propriétaires réalisant des travaux d'amélioration de l'habitat.

Dans ce cadre, une nouvelle demande d'aide d'un propriétaire occupant a été déposée par le PACT ARIM :

M. Crolas Gérard- Kercohan-56230Berric- doit réaliser travaux de changement d'ouvertures, d'isolation d'une partie de la toiture et doit installer une VMC Hygro A. Il sollicite une de 750€ et entre dans la catégorie PO TSO. Les travaux envisagés répondent aux critères économie d'énergie et autonomie.

De même, une demande d'aide d'un propriétaire bailleur a été déposée :

Mme Malary Anne- 9 rue Joseph Le Brix- 56230 Questembert- doit réaliser des travaux d'amélioration d'un logement destiné à la location. Le Conseil Général a accordé une subvention de 15% pour ce projet au titre des économies d'énergie et l'ANAH 25%. Mme Malary sollicite une aide communautaire de 3250€. Les travaux envisagés répondent aux critères définis par la Communauté.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- le versement de ces aides dans le cadre de l'OPAH sous condition de réalisation des travaux.

2012-01-09- Questions diverses

Information :

Visite de M. le Préfet le 17 janvier dans les locaux de la Communauté.

Agenda

Vœux du personnel le 18 janvier à 17H à l'Asphodèle

Vœux aux acteurs économiques le 26 janvier à la salle polyvalente de la Vraie-Croix 19H.

Séminaire le 28 janvier en Mairie de la Vraie-Croix de 9H30 à 16H45

matinée : projet territoire

Après midi : orientations budgétaires pour 2012

Prochain conseil : 20 février à 20H

Bureau : 07 février à 18H30

Comité Services techniques : 24 janvier à 18H

Acquisition d'un radar pédagogique mobile par la Communauté mis à disposition des communes (environ 3800 € HT).

Divers

Subvention de 1500€ à l'harmonie fanfare de Malansac pour l'organisation d'un concert de l'Orchestre National A vent Age à Caden (<http://www.orchestre-avantage.fr/>). M. Soulard précise qu'il s'agit d'une subvention exceptionnelle au titre de la réalisation d'un spectacle culturel de qualité sur le territoire.

Numérisation des salles de Cinéma :

Pour mémoire, le conseil de communauté a validé le versement d'une subvention exceptionnelle de 25000€ à l'association IRIS Cinéma pour les travaux de numérisation. L'association bénéficie également d'autres aides qui seront versées sur présentation des factures. L'association doit donc faire l'avance des frais et demande au Conseil Communautaire de pouvoir bénéficier d'une avance sur le versement de la subvention communautaire pour faire face au besoin de trésorerie. Il est précisé que les travaux vont débuter début 2012.

Il est proposé de verser 75% de la subvention sur présentation du devis dès janvier 2012 et le solde sur présentation de la facture.

Après avoir pris connaissance des informations ci-dessus,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de l'acquisition d'un radar mobile pédagogique qui sera ensuite mis à disposition des communes
- décide à la majorité et deux abstentions le versement d'une subvention à titre exceptionnel de 1500€ à l'Harmonie Fanfare
- accepte à l'unanimité le versement d'une avance de subvention à l'association IRIS Cinéma pour les travaux de numérisation des salles à hauteur de 75% de la subvention

BROHAN Hervé

CHAUVIN Bernard

CHEVAL René

CHOCHOIS Evelyne

CIVEL Josiane

COFFINET Christian

COLLIN Christophe

COLINEAU Marie Odile

COMBEAU Stéphane

DANION Monique

DAUPHAS Jeannine

DEMILLAC Rémi

DESCOURT Isabelle

EON Laetitia

FEGEANT André

GAIN Sylvie

GALUDEC Jean Pierre

GAUDIN Thierry

GAUTIER Michel

GOUËLLO Michel

GRIJOL François

GUIBLIN Pascal

GUIDOUX Marie Thérèse

GUILLET Jean Pierre

GUILLOUZOUIC Franck

GUEMENE Henri

HALLIER Paul

HERVIEUX François

HUMEAU Jean François

LAMBERT Jérôme

LANN-CORRE Hélène

LAUNAY Patrice

LAUNAY Gérard

LE COINTE Laurent

LE LEAP Jacqueline

LE PAVEC Frédéric

LE PENHUIZIC Patrice

LE PENRU Marcelle

LE POUL François

LE TEXIER Eugène

LORIC Yves

LUBERT Serge

LUHERNE René

LUHERNE Marie-Thérèse

MAGNEN Claude

MELUC Marie-Pierre

MORICE Jean-Claude

MORICE Patrick

OILLAUX Patrick

ONNILLON Lionel

PABOEUF Paul

PEDRONO Marie-Thérèse

PERRION Gilbert

POIRIER Eric

POSSEME Gildas

RAKOSY Jean Claude

RICHARD Alain

RIVIERE Catherine

ROUILLE Bernard

ROUILLE Dominique

ROUSSEL Jean Luc

SERAZIN André

SEROT Charles

SOULARD Paul

TRIBALLIER Joël